

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 septembre 2025

---

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le jeudi 18 septembre,**

Le Conseil Municipal de la commune d'AMBILLY dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19 heures, salle du conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire. Les débats ont été retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la commune.

**Date de la convocation :** 11/09/2025

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUC, M. Noël PAPEGUAY, M. Guillaume SICLET, M. Yann LE GOC, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, M. Jacques VILLETTTE, M. Yasin SEN, Mme Geneviève GANTIN, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Maria TOURAIN, Mme Christiane BORGIS, Mme Stefania CASTO, M. Hervé FEARN, Mme Christiane GROS, Mme Nathalie BAUER, M. Julien FERAUD, M. Cristian GUERET, Mme Micheline BATAILLEY.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Abdullah KAYGISIZ, M. Roland MARTIN, Mme Elisabeth CHAMBAT (excusée)

Mme Elisabeth BAILLY représentée par M. Noël PAPEGUAY par pouvoir en date du 15/09/2025

M. Christian COLLET représenté par M. Abdelkrim MIHOUBI par pouvoir en date du 15/09/2025

M. François LIERMIER représenté par M. Julien FERAUD par pouvoir en date du 15/09/2025

- **Ouverture de la séance avec désignation d'une/d'un secrétaire de séance**

**M. le Maire.**- Bonsoir à toutes et à tous. Je me permets d'ouvrir la séance.

(*M. le Maire procède à l'appel.*)

**M. le Maire.**- Le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer.  
Je désigne un secrétaire de séance, je demande à M. MIHOUBI s'il est d'accord.

**M. MIHOUBI.**- Oui.

**M. Abdelkrim MIHOUBI est désigné secrétaire de séance.**

- **Point d'actualités**

**M. le Maire.**- Nous allons parler principalement du stade. Après deux ans quasiment de travaux, sans retard sur le planning prévisionnel, le complexe sportif Lucien VEYRAT, promis aux associations et aux écoles, a terminé sa transformation. Tout nouvellement inauguré samedi 6 septembre, lors de la fête des sports et des associations, les sportifs peuvent désormais bénéficier de deux terrains de football en synthétique de nouvelle génération et recyclable, d'une piste d'athlétisme homologuée et d'un terrain de basket 3 x 3 m.

Le nouveau bâtiment, composé de huit vestiaires, de différents lieux de convivialité et des nouveaux bureaux du service des sports, offre une structure réglementaire enfin, moderne pour chaque activité. Constamment sous surveillance des agents de l'exploitation, le fonctionnement du complexe a été pensé pour satisfaire l'ensemble des pratiquants.

Les nouveaux horaires d'ouverture au public sont de 8 h 30 à 22 h, du lundi au dimanche, et sont indiqués sur le site de la mairie.

Ce projet a également permis de végétaliser une partie de l'ancien terrain stabilisé et de planter une quinzaine d'arbres. À l'extérieur, une aire de jeux qui marche très bien, d'un peu plus de 1 000 m<sup>2</sup>, profite déjà aux familles qui profitait des bords du Foron. C'est un quartier et un ensemble sportif qui naît à cet endroit-là, et de loisirs aussi.

L'inauguration de ce stade s'est parfaitement déroulée le 6 septembre. On peut voir dès maintenant le grand succès de ce stade et l'attente qu'il avait générée. Des centaines d'enfants, en club ou non, peuvent déjà le fréquenter chaque semaine, ainsi que les lycées et les collèges qui avaient déjà commencé juste avant l'inauguration officielle du stade.

## **1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX du Conseil municipal du 22 mai 2025**

- **Procès-verbal du Conseil municipal du 22 mai 2025**
- **Procès-verbal du Conseil municipal du 24 juin 2025**
- **Procès-verbal du Conseil municipal du 30 juin 2025**

**M. le Maire.** - Nous allons maintenant passer à l'approbation des procès-verbaux pour les Conseils municipaux du 22 mai, du 24 et du 30 juin. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

**M. FERAUD.** - Bonsoir à tous. J'ai deux remarques. La première concerne le PV de mai 2025. J'avais fait remarquer le fait que les propos hors micro avaient été retranscrits.

On ne m'avait pas dit spécifiquement que ce serait corrigé, mais, en tout cas, que le procès-verbal serait revu. Je n'étais pas allé plus en détail.

Je constate que les propos hors micro sont toujours maintenus dans la dernière version. Je précise néanmoins que ce ne sont pas exactement les propos que j'ai tenus. Si j'ai bien employé le mot « sketch », ce ne sont pas exactement les propos que j'ai tenus. C'est un peu le problème lorsque l'on retranscrit des propos inaudibles, alors que le règlement intérieur précise bien de retranscrire les propos uniquement lorsque les micros sont ouverts.

Ma deuxième remarque est pour le compte de M. LIERMIER. Il faisait le même constat pour le procès-verbal du 30 juin, concernant les propos hors micro de M. MIHOUBI. Celui-ci suggérait que M. LIERMIER avait indiqué vouloir couvrir les frais du nouveau Conseil, ce qui n'était pas exact, d'après M. LIERMIER, puisqu'il n'avait pas tenu ces propos. C'étaient des propos également hors micro. M. LIERMIER voulait faire une observation à ce sujet. Je vous remercie.

**M. le Maire.** - Je propose d'enlever tous les propos hors micro. En effet, dans notre règlement, nous ne gardons pas les propos hors micro.

**M. FERAUD.** - Si les propos hors micro sont effectivement retirés, nous allons voter en faveur des procès-verbaux.

(Il est procédé au vote à main levée.)

**Les procès-verbaux du 22 mai 2025, du 24 juin et du 30 juin 2025 sont adoptés à l'unanimité.**

**M. le Maire.** - Je vous remercie. Les propos hors micro seront donc enlevés, comme il se doit, sans aucun problème.

## **2. DÉCISIONS DU MAIRE – Compte-rendu – Article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

(M. le Maire donne lecture des décisions, annexées au procès-verbal.)

**M. le Maire.** - Avez-vous des questions ou remarques ?

**M. FERAUD.** - Ma première remarque concerne la 40, l'avenant aux cessions des terrains au profit de Batima SA. Il est invoqué deux délibérations pour justifier du fait que Monsieur le Maire s'empare du sujet et signe une décision.

Tout d'abord, je voulais faire observer que la délégation de 2018 ne doit plus avoir cours dans cette mandature. En effet, les délégations, y compris spéciales, des précédents conseils ne sont pas valables lors la mandature suivante. Il est invoqué cette délégation qui n'a plus court, théoriquement, en 2025.

Concernant la deuxième délibération qui fonde cette décision, cette délégation générale octroyée par le Conseil municipal en 2024 au profit de Monsieur le Maire, je voulais savoir quel était l'alinéa exact sur lequel vous vous fondez, pour prendre cette décision. Je vous remercie.

**M. le Maire.** - Je vous demande de repréciser le dernier point. C'est toujours par rapport à l'avenant de la promesse de vente, n'est-ce pas ?

**M. FERAUD.** - Tout à fait. J'ai aussi une question pour la décision 42.

En effet, si vous lisez la décision, deux délibérations sont invoquées : celle de 2018 que j'ai déjà commentée, et celle de 2024, qui est dans le courant de cette mandature.

Pour autant, je voulais savoir quel était l'alinéa exact, sur lequel vous vous fondez, pour prendre une décision de bien et signer les papiers chez le notaire. En réalité, je ne suis pas certain d'avoir trouvé l'item qui vous autorise à prendre cette décision. Je vous remercie.

**M. le Maire.**- Je vous ferai une réponse par écrit. Nous notons vos remarques. Je n'ai pas la délibération devant les yeux.

Cela peut toujours être intéressant, lorsque l'on considère le bon fonctionnement du Conseil municipal, de poser ces questions avant, Monsieur FERAUD. Vous avez reçu ce Conseil municipal à l'avance. Vous pouvez nous poser des questions sur les décisions, pour que nous puissions apporter des réponses précises. Je n'ai pas de problème à apporter des réponses précises dans ce cadre.

Il est toujours adéquat de ne pas mettre en difficulté le Conseil municipal, alors que nous n'avons pas l'ensemble des documents que vous demandez à ce moment-là, en posant les questions avant. Vous savez poser les questions, parfois dérangeantes, quand il le faut. Cela aurait été bien de pouvoir y répondre aujourd'hui, dans un cadre comme celui-ci, plutôt que de vous faire une réponse écrite ou au prochain Conseil municipal.

C'est une question de méthode. Je sais que nous n'avons pas la même à cet égard. Parfois, vous utilisez beaucoup d'encre pour autre chose. J'aurais aimé que, là, vous utilisiez de l'encre pour nous permettre de répondre adéquatement à cette question. Nous vous ferons une réponse par écrit au prochain Conseil municipal.

Vous aviez une autre question, n'est-ce pas ?

**M. FERAUD.** - Oui. Plus précisément, j'ai envoyé une question à la Direction générale à ce sujet. Je n'ai pas eu de réponse. En effet, la conversation a été un peu courte.

J'ai demandé en début de semaine, mardi ou mercredi, s'il était possible de nous communiquer la décision 42, parce qu'elle n'est pas publiée sur le site internet de la commune, conformément aux dispositions légales qui imposent une telle publication. Je vous remercie.

**M. le Maire.** - Vous ne devriez pas être sans savoir que certaines dispositions légales existent aussi pour des non-transmissions et des non-publications de certaines décisions administratives. Je vous ferai donc une réponse par écrit.

Je vous sens un peu nerveux par rapport au mandattement d'un cabinet d'avocat, alors que cela peut ne pas vous concerner par ailleurs, Monsieur FERAUD.

Je ne ferai, bien sûr, aucune réponse au sein de ce Conseil municipal. Vous aurez une réponse dans le temps administratif normal. Vous avez posé une question, nous avons un mois pour vous répondre. Nous le ferons dans le temps administratif imparti.

**M. FERAUD.** - Si je peux simplement répondre, ce n'est pas du tout de la nervosité. Je crois que quelques cabinets d'avocat ont été mandatés dans le passé. Le cabinet EX NIHILO, comme le nom l'indique, je ne le connais pas vraiment. Je n'ai donc aucune idée de la portée de cette décision.

Pour autant, je rappelle simplement qu'une décision peut être valable que si elle est publiée. Vous ne pouvez pas décider de la publier pour des motifs propres à la défense de la commune ou des choses comme ça. Cela rendrait la décision dénuée de toute effectivité.

**M. le Maire.** - C'est parce que vous avez encore une perspective assez nombriliste. Cela peut ne pas concerner ce que vous pensez. Certains actes ne sont pas transmissibles en l'état, ni publiables. Cela peut concerner notamment des noms qui ne doivent pas être publiés, Monsieur FERAUD.

Vous aurez donc une réponse dans le temps administratif imparti, comme je vous l'ai dit. C'est la dernière fois que je vous donne la parole sur ce sujet.

**M. FERAUD.-** Tout à fait, ce sera terminé. Je ne comprends pas comment je suis en possibilité de poser des questions relatives aux papiers du Conseil municipal, si vous prenez le parti de me répondre sous un mois. En effet, je les ai reçus il y a moins de huit jours. Cela me paraît quelque peu irréconciliable. Je vous remercie.

**M. le Maire.-** Vous savez utiliser les délais, nous le faisons aussi. Puisque vous faites du droit, nous faisons aussi du droit, parfois. Le jour où vous ferez de la politique, peut-être que nous ferons de la politique, Monsieur FERAUD.

Vous verrez que la réponse que nous vous ferons ne cassera pas des baraqués.

Nous prenons acte des différentes décisions qui ont été données. Nous allons passer au cadre délibératif.

### **3. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS**

#### **RÉUSSITE ÉDUCATIVE**

##### **N°065-2025 : Intervention socio-éducative du service jeunesse - Convention avec le collège Jacques Prévert - GAILLARD**

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération et annexes en pièces jointes)

**M. le Maire.-** Cette délibération concerne – nous en avons déjà discuté – les conventions qui nous lient au collège, notamment sur les actions socio-éducatives que nous faisons entre le collège Jacques Prévert à GAILLARD et ses actions portées par notre service Jeunesse. Celui-ci cherche en effet à compenser au mieux les inégalités, notamment dans les apprentissages scolaires.

Notre service Jeunesse est très à l'écoute et sensible à ces questions. Il intervient au cœur même du collège. C'est pour cela que nous l'encadrons par une convention précise qui relate les engagements réciproques des parties, dans le cadre de ces actions socio-éducatives. Nous renouvelons ces conventions, d'autant plus qu'il y a une nouvelle direction du collège.

Y a-t-il des questions ou remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

#### **La délibération n°065-2025 est adoptée à l'unanimité.**

##### **N°066-2025 : Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG)**

(Présentation du projet de délibération par M. GILET – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

**M. GILET.-** Cette convention liera ANNEMASSE Agglo et les communes membres avec la CAF. Il y avait déjà une convention en 2021 qui est arrivée à échéance fin 2024. Suite à cette première contractualisation, un bilan a été conduit afin de poursuivre une contractualisation entre la CAF, ANNEMASSE Agglo et les communes, pour une nouvelle période de cinq ans. Cette convention détermine les actions prioritaires à mener, en lien avec

les politiques de la CAF. Grâce à cette contractualisation, le territoire bénéficie d'un bonus financier.

Les objectifs sont d'identifier les besoins de la population pour les prochaines années et d'optimiser, développer et d'équilibrer l'offre de service à la population, sans modifier les compétences des communes ni de l'intercommunalité. Le travail a conduit à identifier cinq thématiques prioritaires : la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits et à l'inclusion numérique et la qualité de vie et le bien vivre sur les territoires.

Il y a de cela cinq ans, la convention était un peu nouvelle. Il me semble même que nous ne l'avions pas voté. Ce n'était pas obligatoire. Plus le temps passe et plus c'est clair, la CAF veut qu'il y ait de la cohérence dans toutes les actions sociales. Cela tombe bien, nous avons un pôle social qui regroupe toutes ces activités. Cela fait sens, en parallèle avec l'organisation de la mairie.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention territoriale globale telle que présentée ci-dessous, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Avez-vous des questions ou des remarques ? (*Non*)

**M. le Maire.-** Pas de question ? Pas de remarque ? Il est vrai que maintenant la CTG est devenue un exercice un peu obligatoire, là où nous étions plutôt sur un exercice optionnel où chacun gardait son recul. Maintenant la contractualisation avec la CAF se discute aussi largement à un autre échelon.

L'avantage de la structuration du service telle que nous l'avons pensée – comme tu le disais, Laurent –, c'est qu'elle embrasse l'ensemble des questions sociales, éducatives, l'enfance et à la jeunesse. Et pour nous, c'est un avantage politique que de pouvoir contractualiser avec la CTG dans ce cadre.

**M. GILET.** - C'est parfait puisque, avec la petite enfance on avait quelques difficultés. Grâce à cette dynamique, les différentes communes et l'Agglo, nous sommes en train de signer un partenariat avec ANNEMASSE, pour mutualiser et développer le service à la petite enfance sur les deux communes en parallèle.

(*Il est procédé au vote à main levée.*)

### **La délibération n°066-2025 est adoptée à l'unanimité.**

**M. le Maire.-** Je vous remercie pour le vote à l'unanimité sur ces questions.

### **FINANCES**

**M. le Maire.-** Je vais passer la parole à mon premier adjoint, M. MIHOUBI, sur les garanties d'emprunt. Avant cela j'aimerais faire un point sur ces questions.

Monsieur FERAUD, vous aviez posé des questions concernant les garanties d'emprunt. Je me permets d'y répondre ici. Pourquoi ne l'avons-nous pas fait au Conseil municipal ? C'est parce que vous l'aviez fait après le Conseil municipal. Nous ne l'avons pas mis au 30 parce que nous devions garder l'ordre du jour du 30 conforme à l'ordre du jour du 25. Nous ne l'avons donc pas mis comme tel. Cela aurait pu être une erreur de forme, pas

très grave en soi, mais une erreur de forme quand même. Vous ne les avez pas reposées aujourd'hui formellement, mais je préfère y répondre aussi.

Après analyse juridique, le cas que vous mentionnez sur le vote des garanties d'emprunt peut s'avérer problématique sur de potentiels conflits d'intérêts, au moment des attributions des logements sociaux. Ce n'est d'ailleurs jamais soulevé dans les autres collectivités. C'est plutôt avec naïveté et manque de discernement aussi à une période un peu particulière, puisque c'est en 2020 que le vote a eu lieu. Et les questions qui sont posées sur le « potentiel » conflit d'intérêts – je dis « potentiel » puisque ce n'est pas à moi de juger si c'est le cas –, après analyse juridique, pourraient se poser officiellement.

Ce n'est pas pour mettre une pierre dans votre jardin, mais votre alerte est tout à fait correcte à cet égard. Le ton employé ne l'est pas toujours, comme à l'habitude, mais en tant que maire je dois être le plus impartial possible, et entendre quand un conseiller municipal dit quelque chose qui n'est pas totalement dénué de sens.

C'est pour cela qu'aujourd'hui, par précaution, je préfère prendre la mesure de la chose. Cela n'enlève pas le vote de 2020 bien évidemment, mais je pense que cela fait progresser l'Administration.

Si c'est le cas, je pense que vous pourriez écrire à l'ensemble des collectivités, partout en France, notamment quand elles ont 50 % de logements sociaux, ce qui ferait des conseils municipaux où plus grand monde voterait.

Cela étant, la règle a l'air peu stabilisée à cet égard. Les jurisprudences ne sont pas extraordinaires non plus sur ces questions. Ce serait à l'appréciation d'un juge. Nous allons prendre en compte ce principe de précaution, parce que je n'ai pas envie d'abîmer d'autres conseils municipaux sous les feux croisés de vos différents écrits.

Aujourd'hui, le cas se pose pour Mme EYINGA, parce que son dossier est en cours d'attribution, après sept ans de demande. Je le fais de cette manière. Nous en avons discuté, je propose qu'elle ne prenne pas part au vote sur l'ensemble des délibérations qui concernent les garanties d'emprunt et, par précaution, sur aucune d'entre elles. C'est-à-dire même si cela ne concerne pas le bailleur social dans lequel elle sera. Parce qu'on ne sait pas tout de suite le bailleur social dans lequel on est.

Je tiens à souligner la qualité du travail des commissions d'attribution. Que ce soit M. VILLETTÉ ou Mme EYINGA, cela fait des années qu'ils attendent un logement social. Rien ne saurait les empêcher, en tant que citoyens, d'accéder à un logement social. Je rappelle que Mme EYINGA est aussi fonctionnaire de la fonction publique hospitalière, où l'on a besoin d'emplois. Je rappelle aussi à cet égard que M. VILLETTÉ était parfaitement titré à recevoir un logement social, après de très nombreuses années de demandes, et où aucun favoritisme n'a été fait.

Je ne sais pas si ça mettra fin aux différentes questions. Je ne veux pas en parler davantage. Je prends cette précaution car j'ai aussi le devoir et le rôle de protéger les élus qui m'entourent, et de faire en sorte que, d'une erreur administrative, on ne fasse pas quelque chose qui soit de l'ordre du mal intentionné ou qui pourrait être préjudiciable pénalement.

Je rappelle aussi, s'il le fallait, que « conflit d'intérêts potentiel » ne veut pas dire « prise illégale d'intérêt » et ne veut pas dire autre chose. Par ailleurs, c'est un délit qui n'est pas pénal.

**M. GILET.** - Effectivement, sachant que plus de 70 % des Français ont droit au logement social, on va dire que ça fait 70 % des élus.

**M. le Maire.** - Peut-être un peu moins.

**M. GILET.** - Dans certains conseils municipaux, effectivement, il pourrait y avoir peu de personnes qui prendraient part à ces votes, et il n'y aurait peut-être pas le quorum.

**M. le Maire.** - Très bien. Voulez-vous répondre ?

**M. FERAUD.** - Je vous remercie pour les précisions. Je prends acte.

Effectivement, pour moi le sujet est clos sur ce point. J'aurais aimé que l'on ait la même approche... Je précise tout de même que mon mail était tout à fait mesuré. Il n'y avait aucun ton quelconque qui puisse m'être reproché. Je prends donc acte sur ce point. Si on avait eu cette approche dans le passé, je pense également que cela se serait arrêté là. Je vous remercie.

**M. le Maire.** - Mais dans le passé nous n'avions pas toujours M. Julien FERAUD, en tout cas pas avant 2020.

**M. FERAUD.** - Non, vous ne comprenez pas ma remarque.

**M. le Maire.** - J'ai compris. J'ai fait de l'ironie, mais vous n'avez pas compris l'ironie. C'est autre chose.

**M. FERAUD.** - Nous avons d'autres sujets ouverts. Ils sont arrivés au point où ils en sont car nous n'avons pas eu de réponses franches et directes dès le début. Je vous remercie.

**M. le Maire.** - Je n'ai jamais fui les responsabilités. Mon devoir est de protéger les élus, quels qu'ils soient. S'il fallait que l'on commence à parler de différentes possibilités de conflit d'intérêts, beaucoup de conseillers municipaux, même dans la minorité, pourraient être aussi concernés.

Je veux dire par là, c'est que le conflit intérêt n'est pas problématique en soi, à partir du moment où on en mesure le risque et la difficulté. C'est aussi pour cela que tout à l'heure je ne prendrai pas part au vote, et je ne prendrai pas la parole sur le permis de construire par rapport à la Maison de santé, n'étant que propriétaire d'un garage.

Mais vous voyez bien aujourd'hui les risques qui sont donnés aux élus par rapport à la gratification qu'ont ces élus, cela ne nécessite pas que l'on prenne ce genre de risque, surtout lorsqu'il y a autant d'attaques et de violence. Et là je ne parle pas de vous, mais de la population en général.

À partir de ce moment-là, et considérant que nous avons un devoir de probité, que nous sommes engagés pour cela, je préfère faire la clarté là-dessus. Ce n'est pas un mal de le faire.

Je pose la question à Mme EYINGA de savoir si elle ne prendra pas part au vote des délibérations, comme je le lui ai suggéré.

**Mme EYINGA.** - Bonsoir à toutes et à tous. Je ne vais pas participer aux délibérations n° 67, 68, 69 et 70, puisque je suis concernée.

**M. le Maire.** - Tu peux rester, il ne faut simplement pas participer au débat.

**M. MIHOUBI.** - Tu n'es pas punie, ne t'inquiètes pas.

**M. le Maire.** - Merci beaucoup, je laisse donc la parole à mon premier adjoint, M. MIHOUBI.

**M. MIHOUBI.** - Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Je dirais qu'on est toujours sur la ligne entre l'intérêt général et l'intérêt personnel. On est toujours dans ce conflit. C'était une petite parenthèse.

**N°067-2025 : Garantie d'emprunt au bailleur social Haute-Savoie Habitat pour les travaux de réhabilitation du programme « Les Monthouses » - Accord de principe**

(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

(M. MIHOUBI donne lecture du projet de délibération.)

**M. MIHOUBI.-** Y a-t-il des questions ou remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

**Monsieur le Maire** – Mme EYINGA ne prend pas part au vote

**La délibération n°067-2025 est adoptée à l'unanimité – 1 NPPV : (Mme EYINGA).**

**N°068-2025 : Garantie d'emprunt - La Foncière 74 pour l'opération de 28 logements BRS – Résidence « Vertuose » située à la ZAC ÉTOILE îlot C5.2 – Approbation**

(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

(M. MIHOUBI donne lecture du projet de délibération.)

**M. MIHOUBI.-** Y a-t-il des questions ou remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote, en sachant que Mme EYINGA ne vote pas non plus.

(Il est procédé au vote à main levée.)

**La délibération n°068-2025 est adoptée à la majorité avec 6 voix CONTRE : (M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET, Mme BATAILLEY) – 1 NPPV : (Mme EYINGA).**

**M. MIHOUBI.-** Je vous remercie. Certains ne paraîtront plus sur les photos avec le BRS alors.

**M. le Maire.-** Ils pourront donc réapparaître !

**N°069-2025 : Garantie d'emprunt au Groupe ALLIADE Habitat pour l'acquisition de 8 logements locatifs sociaux et 6 logements locatifs intermédiaires – Cœur AMBILLY – Rue de la ZONE – Accord de principe**

(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

**M. MIHOUBI.-** Celle-ci est sur ALLIADE Habitat. Si personne ne connaît ALLIADE Habitat, c'est l'entreprise qui a acheté SA Mont-Blanc.

**M. le Maire.-** Non, ils ont acheté...

**M. MIHOUBI.**- Pardon ! Je confonds les deux. Je ne connais pas ALLIADE.

(*M. MIHOUBI donne lecture du projet de délibération.*)

**M. MIHOUBI.**- Je pense qu'il y a un petit couac. Notre ligne de conduite sur ce point a toujours été que nous étions d'accord pour les garanties d'emprunt pour du logement social, mais nous ne finançons pas du tout, même à hauteur de 10 %, l'acquisition de six logements locatifs intermédiaires.

**M. le Maire.**- C'était refus du LLI, et financement des logements locatifs sociaux.

**M. MIHOUBI.**- Nous n'allons pas voter cette délibération, nous la passerons sur un autre Conseil.

**M. le Maire.**- Nous pouvons peut-être voter la garantie des logements sociaux ?

**M. MIHOUBI.** - Non, car vu la manière dont elle est libellée, ce n'est pas possible. Je ne veux surtout pas.

**M. le Maire.** - Nous allons la reporter.

**M. MIHOUBI.** - J'explique pourquoi je veux la reporter. C'est une question de principe.

Notre majorité a toujours été pour les garanties d'emprunts pour du logement social, mais en aucun cas pour du logement locatif intermédiaire. C'est une histoire de principe. C'est pourquoi, si c'est possible, j'aimerais qu'on reporte cette délibération. Monsieur le Maire nous l'autorise-t-il ?

**M. le Maire.**- Oui, parce que c'était un avis défavorable. On va la reprendre et la remettre en bonne et due forme. Je n'ai pas envie de faire une modification ici. Nous reportons cette délibération.

**M. MIHOUBI.**- Je vous remercie.

#### **La délibération n°069-2025 est ajournée.**

**N°070-2025 : Garantie d'emprunt au bailleur social HALPADES pour le programme « ARTEGO » situé à la ZAC ÉTOILE C8.2 - Accord de principe**

(*Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération et annexe en pièces jointes*)

**M. MIHOUBI.**- C'est le bailleur social HALPADES qui nous sollicite afin de garantir le financement de la construction de 26 logements sociaux, situés à la ZAC ÉTOILE, îlot C8.2. Il souhaite contracter un emprunt de 3 384 784,00 € sur une durée de 40 à 60 ans, auprès de la Banque des territoires, Caisse des dépôts et consignation.

(*M. MIHOUBI donne lecture du projet de délibération.*)

**M. MIHOUBI.**- Y a-t-il des questions ou remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(*Il est procédé au vote à main levée.*)

**La délibération n°070-2025 est adoptée à la majorité avec 6 voix CONTRE : (M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET, Mme BATAILLEY) – 1 NPPV : (Mme EYINGA).**

**N°071-2025 : Admission des titres en non-valeur – Crédences irrécouvrables pour les années 2022 - 2023 - 2024**

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

**M. le Maire.**- Cette année nous en avons à hauteur de 345,20 €. Je vous rappelle que les admissions en non-valeur sont demandées par le comptable public quand toutes les diligences ont été effectuées, qu'il y a eu recherche, avec les lettres de relance, les mises en demeure, et parfois des poursuites par voie d'huissier, et qu'il n'y a pas de possibilité d'obtenir le recouvrement.

Là nous sommes sur une somme très faible par rapport à d'habitude, de 345,20 €.

Avez-vous des questions ou des remarques ?

**M. MIHOUBI.** - Je voulais faire une remarque sur ce point.

Ces mises en non-valeur sont surtout des non-paiements de cantine et de périscolaire, qui ne dépassent jamais 20 €. Ce sont plusieurs familles ou individus qui ont omis de payer, ou qui n'ont pas payé, ou s'est passé à la trappe. En tout cas on ne peut surtout pas courir après, et on ne peut plus les recouvrir. C'est à hauteur de 20 € pour chaque personne, soit plus d'une dizaine. Cela n'en vaut pas la peine. Ça nous coûterait plus cher que de régulariser ainsi en non-valeur. C'était simplement pour la précision et la transparence des faits. Je vous remercie.

**M. le Maire.** - En effet, cela correspond à de la restauration scolaire, de la garderie et de l'accueil de loisirs en grande majorité.

S'il n'y a pas de questions ou remarques, nous pouvons procéder au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

**La délibération n°071-2025 est adoptée à l'unanimité.**

**N°072-2025 : Acceptation des produits des ventes aux enchères**

(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

**M. le Maire.**- Nous avons obtenu plusieurs choses par un legs. Là c'était pour une voiture. Je te laisse continuer.

(M. MIHOUBI donne lecture du projet de délibération.)

**M. le Maire.**- Y a-t-il des questions ou remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

**La délibération n°072-2025 est adoptée à l'unanimité.**

**N°073-2025 : Renouvellement de l'octroi de garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale (AFL) pour l'année 2025**

(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

**M. MIHOUBI.**- Je vais faire court. C'est un renouvellement comme ce que l'on a fait la dernière fois, pour avancer et se permettre de travailler avec l'AFL afin d'envisager un prêt relais qui sera nommé par la suite.

(M. MIHOUBI donne lecture du projet de délibération.)

**M. MIHOUBI.**- Vous avez reçu la notice explicative en même temps que la délibération. Y a-t-il des questions ou remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

**La délibération n°073-2025 est adoptée à l'unanimité avec 6 abstentions (M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET, Mme BATAILLEY).**

**N°074-2025 : Décision modificative n° 2**

(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

**M. MIHOUBI.** - Cette décision modificative numéro 2 se fera régulièrement, même dans le courant de l'année, même l'année prochaine et les années suivantes. Comme on est passé à la nouvelle nomenclature M57, elle oblige les collectivités à amortir les biens acquis au cours du même exercice au *prorata temporis*.

(M. MIHOUBI donne lecture du projet de délibération.)

**M. MIHOUBI.**- Vous avez les pièces jointes dessous. Avez-vous des questions ou des remarques ?

**M. le Maire.**- Simplement deux choses, je viens de voir que j'ai laissé passer deux fautes. J'en suis désolé. La nomenclature M57 « oblige les collectivités à amortir les biens acquis », ce n'est pas un « t » à la fin de « acquis » mais un « s ».

Par ailleurs, ce n'est pas « parc office » mais « Pack Office ».

**M. MIHOUBI.**- On est obligé de prendre le Pack Office, sinon on risquerait de perdre beaucoup de données de notre commune. Si on ne le fait pas cette année, cela nous coûterait plus cher l'année suivante. Et on n'est pas sûr de l'avoir et de pouvoir continuer à utiliser le Pack Office.

**M. FERAUD.** - Sur ce point, personnellement j'ai des réserves, mais ce n'est pas vraiment le sujet.

Nous voterons contre, dans la logique du fait que nous avons voté contre le budget à l'origine. Pour autant, je n'ai pas d'observation particulière sur les ajustements dans cette modification du budget initial. Je vous remercie.

**M. MIHOUBI.**- Je vais juste ajouter, suite à cet ajustement, surtout concernant le complexe sportif, que nous avions été retoqués par l'Agence de l'eau sur le bassin de rétention, parce qu'on l'avait prévu à 1 000 m<sup>3</sup>. Il s'avère qu'il n'était pas assez important par

rapport à la surface des terrains occupés. C'est pourquoi l'Agence de l'eau nous a demandé de le tripler, et que le budget est révisé.

Quand on a commencé les travaux on pensait que cela suffirait, mais ce n'est pas le cas. C'était la petite précision afin de comprendre, mais je comprends votre position. Vous êtes droit dans votre ligne.

Nous allons passer au vote.

**M. GILET.**- Je voulais revenir sur le Pack Office. En effet, on est de plus en plus les mains liées avec tous les logiciels. Quels que soient les services et les grandes entreprises, la protection des données est assez sensible, mais on n'a pas le choix.

Je regrette un peu qu'on n'ait pas pris cela plus à bras-le-corps pour voir ce qui pouvait se faire au niveau des logiciels libres. A un certain moment ANNEMASSE avait essayé quelques logiciels libres pour laisser tomber le Pack Office. Ils avaient testé OpenOffice, mais c'est tombé à l'eau car c'était trop compliqué. Quand je dis « trop compliqué » c'est tout à fait relatif, c'était différent.

Si vous écoutez un peu ce que l'on entend partout en ce moment, quand on voit les GAFAM, etc., parfois ils prennent des positions qui nous paraissent assez dangereuses, en tout cas qui me paraissent assez dangereuses.

Pour le futur, pour la protection des données et du fait que l'on est attaché par ces grands vendeurs de logiciels et de systèmes d'exploitation, certaines communes et certaines dynamiques font en sorte de réfléchir de plus en plus aux logiciels libres.

Je suis assez content. En tant que vice-président à ANNEMASSE Agglo au Numérique, la semaine prochaine nous allons à Échirolles, où la commune a toute une dynamique pour justement essayer d'éviter d'être liée à Pack Office. Car plus le temps passe, et plus tout va se retrouver sur le Cloud. Quel Cloud ?

Le libre, c'est plus compliqué, mais certains se battent quand même pour cela. Ça mériterait d'y passer du temps, du temps agent. Car changer les habitudes c'est compliqué, mais il y a de plus en plus de dynamiques qui se font. Aujourd'hui on s'enfonce encore un peu plus, ce sera donc encore plus difficile de s'en sortir, mais tant pis. Si on veut vraiment s'en sortir, on arrivera à s'en sortir un jour. Et j'espère que ce sera à la prochaine mandature.

En tout cas, au niveau d'ANNEMASSE Agglo il y a une écoute pour cela.

VILLE-LA-GRAND est passé avec une partie de logiciels libres, sans trop de difficulté apparemment. Tout est une question de présentation et d'accompagnement.

Évidemment, je voterai pour par solidarité. Et peut-être que je n'ai pas assez poussé pour qu'on aille voir ailleurs. En tout cas j'aimerais que l'on essaie d'avoir conscience de cela. Ça coûte de plus en plus cher. C'est de plus en plus en fonctionnement et non plus en investissement. Pour ANNEMASSE Agglo c'est 300 000 € de plus en fonctionnement, qui auparavant était en investissement pour acheter des licences. Maintenant c'est juste du fonctionnement. Il y a de moins en moins de groupes, donc quand les prix augmentent on n'a plus le choix.

Ce n'est pas simple, mais si on veut changer, on pourrait parler de transport, on pourrait parler carbone, etc., mais il y a des choses qui devraient changer à l'échelle des collectivités avant de généraliser.

**M. le Maire.**- Je rebondis là-dessus car nous en avons souvent parlé ensemble.

Je souhaite qu'il y ait une réflexion approfondie. Là, on part un peu au plus pressé. Je pense que les derniers événements avec les États-Unis doivent encore plus nous faire relativiser l'achat de licences qui ne sont pas au minimum européennes. Ça vaut pour les logiciels comme pour l'utilisation de l'IA dans les collectivités locales.

J'ai commencé à voir avec VILLE-LA-GRAND, et à réfléchir à ce type de mutualisation. Souvent c'est le frein au changement, de passer d'un logiciel à l'autre. Ils ne sont pas forcément moins performants. Ils peuvent l'être à certains égards, mais par rapport à ce que nous faisons ils ne sont pas forcément moins performants.

Je pense que c'est une question de temporalité, mais c'est un sujet que l'on veut prendre à bras-le-corps avec le pôle Ville durable dans les prochains temps, et surtout avec les autres communes, fort aussi des réflexions des communes qui commencent à y aller. Il est vrai qu'ANNEMASSE avait été très pionnière. Je me souviens, c'était il y a longtemps, c'était Éric MINCHELLA qui était adjoint à l'époque, au premier mandat, et même avant. Il était rentré sur les logiciels libres, et ils étaient revenus en arrière, pour nombre de raisons. Souvent des résistances au changement, mais aussi parce qu'à l'époque ils étaient quand même vraiment moins performants qu'aujourd'hui.

Cette réflexion on doit toutes et tous l'entamer, mais ça fait partie des réflexions même citoyennes que l'on doit avoir sur l'utilisation des logiciels qui ne sont pas européens, pour ne pas dire chinois et américains, vu la situation internationale tendue, et notamment en raison de la sensibilité aux données.

On doit tous s'emparer de ce sujet. J'espère que l'Association des Maires de France s'en emparera aussi, pour avoir la possibilité d'avoir une force de frappe plus importante. C'est un sujet de souveraineté aujourd'hui, ce n'est plus un sujet anecdotique. C'est un sujet de souveraineté européenne, pour ne pas dire nationale.

**M. FERAUD.** - Sur la résistance au changement, vous m'avez enlevé les mots de la bouche donc je ne vais pas insister. Mais je pense que c'est effectivement le problème principal lorsqu'on change les habitudes.

Je voulais simplement souligner que la question des licences Office, de toute manière, est maintenant une question d'arrière-garde. En effet, les éditeurs sont passés au modèle de souscriptions d'abonnements. C'est ce qui fait que ce n'est plus de l'investissement mais du fonctionnement, et ça permet également de garder la clientèle captive assez longtemps car c'est conjugué aux offres de Cloud. Désormais ce n'est plus vraiment une question de logiciel mais plus de Cloud. Et là, encore une fois, c'est majoritairement dans les mains des Américains. Il est compliqué d'éviter Microsoft, si c'est pour aller vers Amazon ensuite. En effet, le problème est complexe. Je vous remercie.

**M. le Maire.** - J'ai été « déniaisé », comme diraient les Québécois, quand j'ai appris que les serveurs de la Sécurité sociale étaient en partie sur AWS qui est Amazon. En matière de souveraineté nationale, je pense qu'il y a de vraies questions à se poser. C'était d'ailleurs une de mes réticences, même si elle existe encore, sur les serveurs de caméras, notamment pour les déchets, car c'est aussi un serveur AWS. Ce sont peut-être des données moins sensibles, mais cela reste néanmoins des données qui nourrissent d'autres systèmes.

Cela posera aussi la question, vous avez raison, de l'abonnement. L'abonnement aujourd'hui passe en fonctionnement. Cela semble plus petit, mais les abonnements de collectivité sont beaucoup plus importants que des abonnements individuels, avec des niveaux de sécurité plus importants aussi. Et cela concerne aussi l'IA, puisque quand vous prenez le Pack Office derrière il y a aussi Copilot. Si une administration utilise Copilot, elle nourrit aussi l'IA.

Toutes ces questions sont des questions d'éthique, et on doit pouvoir se les poser. On a une IA française aujourd'hui. Est-ce qu'on va dessus ? Est-ce qu'on la nourrit ? Est-ce qu'on l'alimente ? Il y a une IA de l'EPFZ, de l'EPFL et des universités suisses, ouverte, publique. Va-t-on sur ce type de produit ?

Ce sont vraiment des questions de souveraineté qui se posent, et plus uniquement la question de savoir si on paie 300 €, 1 000 € ou 3 000 € sur une licence, comme on le faisait avant.

Très bien, s'il n'y a pas d'autres questions nous pouvons procéder au vote.

**M. MIHOUBI.** - Merci pour tout cet échange.

**M. GUERET.** - Excusez-moi, je rejoins largement les propos de M. GILET qui vont dans le bon sens.

**M. le Maire.** - Pas les miens ? Je suis très triste.

**M. GUERET.** - J'ajouterais juste qu'au-delà de la question de la souveraineté, je mettrais aussi la question de l'écologie. Le stockage de données, surtout fait par les GAFAM, est extrêmement coûteux en ressource énergétique, de manière globale. Si justement on pouvait traiter, non seulement une question de souveraineté et de protection des données au niveau local et national, mais aussi largement s'emparer de la question écologique et écoresponsable du stockage des données, de manière générale.

**M. MIHOUBI.** - Si on parle d'écologie, il faudra arrêter TikTok, Facebook, Instagram, WhatsApp...

**M. GUERET.** - Ne faisons rien alors.

**M. MIHOUBI.** - C'est vous qui lancez le débat. Si c'est ainsi, on arrête tout.

**M. GUERET.** - On peut aller plus loin. Par exemple, les GAFAM ne sont pas les seuls maîtres du stockage de données. De nouvelles entreprises arrivent sur le marché, avec un stockage écologique et écoresponsable.

Je ne dis pas, loin de là – ce sont vos propos –, qu'il faut tout arrêter du jour au lendemain. Que ce soit Facebook, TikTok, etc., ce sont des moyens démocratiques d'expression qui vont dans le bon sens. Pour autant, on doit pouvoir s'emparer de ces outils de communication, de manière responsable et écologique, tout en respectant la question de la souveraineté nationale.

**M. MIHOUBI.** - On sait très bien que cela a toujours existé depuis la nuit des temps. Quand on est petit, on s'améliore, on s'applique à faire les choses bien. On est mangé par ceux qui n'aiment pas que l'on progresse, comme Amazon et tous ces autres groupes américains ou chinois qui commencent à nous manger. À la fin on pense qu'on est souverain et indépendant, mais en réalité on ne l'est pas du tout.

C'est comme pour l'histoire de l'écologie, c'est pourquoi je me bats avec ma majorité là-dessus, c'est plus un problème de « bobos » qu'un problème de gens qui ont besoin de se nourrir, d'aller chercher de quoi manger en allant travailler.

**M. GUERET.** - Je pense que l'écologie n'est pas un problème de « bobos ». C'est un problème général, que ce soit pour les générations actuelles mais surtout pour les générations futures. Au sein de l'opposition et de la minorité nous nous battons toujours pour améliorer les conditions écologiques, autant pour la population actuelle que pour celle qui viendra après nous.

**M. MIHOUBI.** - Ce sera un plaisir d'échanger avec vous.

**M. le Maire.** - Nous allons passer au vote de la délibération, mais je veux bien ouvrir un débat uniquement sur ce sujet.

**M. MIHOUBI.** - Oui, ce serait bien de faire un débat avec M. GUERET.

**M. le Maire.** - Je propose d'ouvrir un débat sur ce sujet, qui est un débat important. Et peut-être demander à VILLE-LA-GRAND de venir proposer leurs solutions au sein du Conseil municipal. Ça peut être intéressant, si cela te convient.

**M. GILET.** - Je voulais rebondir sur le mot « écologie ».

Ce dont nous avons discuté hier soir en Conseil communautaire à propos des déchets, c'est qu'il y a des choses vraiment basiques à faire. À la rigueur, même si on veut stocker les données je ne sais où...

Je vous rappelle – on avait déjà communiqué là-dessus – qu'en moyenne sur ANNEMASSE Agglo on produit 280 kg d'ordures ménagères. Ces ordures ménagères sont brûlées, ce qui représente 25 % des émissions de CO2 d'ANNEMASSE Agglo. Donc si un jour on triait bien nos poubelles, on mettait le verre où il faut, etc., on diviserait environ par cinq ce que l'on brûle. De 25 %, on perdrait peut-être 20 % d'émission de CO2, simplement en triant convenablement. On est loin des ordinateurs et loin des données, on est juste dans un geste simple. La moitié des bouteilles en verre ne finissent pas dans le bac vert.

**M. le Maire.** - Je vous propose de regarder avec VILLE-LA-GRAND, car cela peut être intéressant. Ils ont une expérience et un recul. Pourquoi pas ? Le débat reste intéressant et pertinent. Je crois qu'il faut pouvoir s'en saisir de cette manière.

**M. MIHOUBI.** - Ce débat sera toujours très intéressant. En tout cas, celui qui n'a rien ne gaspille rien.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°074-2025 est adoptée à la majorité avec 6 voix CONTRE : (M. LIERMER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET, Mme BATAILLEY).

#### N°075-2025 : Actualisation APCP-2024-2- Opération 94 - Rénovation du complexe sportif Lucien VEYRAT

(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

(M. MIHOUBI donne lecture du projet de délibération.)

**M. MIHOUBI.**- Cela fait suite à la décision modificative n° 2. Avez-vous des questions ou remarques ?

**M. FERAUD.** - J'ai une petite question spécifique, sans rentrer sur le sujet du stade dans sa globalité.

Je voulais savoir si l'injonction de la Maison de l'Eau reposait sur une obligation légale ou si c'était une simple suggestion. Si c'était une obligation légale, je suis un peu surpris que l'architecte n'ait pas respecté les préconisations en matière de rétention d'eau. Je vous remercie.

**M. MIHOUBI.**- Ce n'est pas qu'il l'a préconisé. Quand il a commencé il a étudié la chose en ce sens. Il a fait une demande préalable à la Maison de l'Eau qui a tardé à répondre à ses questions et à ses demandes. C'est pourquoi à la fin ils sont venus nous retoquer en disant que selon ses calculs cela devait suffire, mais ce n'a pas été le cas.

Cela étant, je dirais que la Maison de l'Eau c'est un peu comme le SYANE, ils font un peu comme ils veulent et ils nous disent que ce dont ils ont envie.

**M. le Maire.**- Mais effectivement, s'il faut répondre de manière précise, c'est une obligation légale mais il y a une réponse tardive à cet égard.

**M. MIHOUBI.** - Très tardive, même.

Y a-t-il des questions ou remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°075-2025 est adoptée à la majorité avec 6 voix CONTRE : (M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET, Mme BATAILLEY).

**N°076-2025 : Contractualisation d'une enveloppe de prêts relais avec l'Agence France Locale**

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

**M. le Maire.**- Nous nous étions engagés, suivant le budget et à hauteur du programme d'investissement ambitieux que nous menons pour répondre à l'expansion de notre commune, à avoir recours à un emprunt. Cet emprunt sera un prêt relais, puisque nous avons des finances qui arriveront, notamment – vous l'avez vu tout à l'heure – à travers les avenants par rapport à la promesse de vente avec les Communaux d'AMBILLY, et ensuite par rapport à la vente.

Nous avons donc un programme pluriannuel d'investissement. Nous sommes suivis par un cabinet d'expertise, pour mener à bien la gestion de notre dette et le financement qui va avec, et pour maîtriser la trajectoire financière. C'est-à-dire ne pas arrêter les investissements, mais pouvoir le faire justement, de manière assurée.

Dans cette perspective, le financement des investissements communaux et les exercices 2025 et 2026 nécessitent, comme nous avions déjà avancé cette hypothèse, de recourir à une enveloppe de prêt relais d'un montant global de 15 millions d'euros, dans l'attente de la réception des recettes de cessions foncières. Nous faisons donc un prêt relai sur sept et huit ans.

Nous avons pris connaissance des différentes offres. Nous avons observé en détail l'offre qui était proposée par l'Agence France Locale, à laquelle nous adhérons, qui était meilleure que les autres offres proposées.

(M. le Maire donne lecture du projet de délibération.)

**M. le Maire.** - Y a-t-il des questions ou remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°076-2025 est adoptée à la majorité avec 6 voix CONTRE : (M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET, Mme BATAILLEY).

**N°077-2025 : Actualisation APCP-2025-1- Opération 101 - Crédit d'une maison de santé pluridisciplinaire**

*(Présentation du projet de délibération par M. MIHOUBI – projet de délibération et annexe en pièces jointes)*

*(M. MIHOUBI donne lecture du projet de délibération.)*

**M. MIHOUBI.**- Vous avez eu le tableau de l'APCP en pièce jointe. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

**M. GUERET.**- Nous soutiendrons cette maison de santé. Je pense que nous sommes tous confrontés, ou nous le serons tous, au manque de médecins, de manière relativement rapide, sachant que certains de nos médecins veulent déjà partir à la retraite, une retraite très certainement méritée.

J'aurai cependant une petite question. On nous annonce six médecins qui arriveront de manière progressive, sur des tranches de deux ans.

AMBILLY fait de son côté la même chose. Nous sommes également dans un processus de recrutement de médecins. Qu'en est-il des promesses du côté d'AMBILLY ? En tout cas, des venues de médecins ont-elles déjà été signées ?

**M. MIHOUBI.**- Nous ne recrutons pas les médecins. Nous ne sommes pas aptes à cela. Je laisse Laurent GILET répondre.

**M. GILET.** - C'est peut-être nécessaire de répéter la différence entre la maison de santé que l'on construit... On construit des murs dans lesquels un groupement de médecins vient s'installer, qui connaît du monde, qui a son réseau et qui a un projet de santé. Quand la dynamique est bonne, quand ce groupe fonctionne avec une bonne synergie, cela vient se greffer dessus de manière naturelle. C'est ce qui se passe, pas uniquement dans la santé, mais dans beaucoup d'activités.

À côté de cela il y a l'Agglo qui fait un centre de santé auquel une structure est associée, la Mutuelle Savoie Mont-Blanc. Eux proposent un salaire, ils ont un plan de recrutement, ils font de la publicité et sont habitués à embaucher du monde.

Ce sont deux projets bien différents, et qui ne s'opposent pas du tout. Dans le premier cas ce sont des libéraux qui s'associent, auxquels on propose un loyer pour exercer dans une structure qui a été bien aménagée.

*(Arrivée à 20 heures 10 de Mme GANTIN.)*

**M. GILET.**- Et de l'autre côté c'est juste une structure qui emploie des médecins, et qui va les chercher partout et ailleurs sur la base d'un salaire.

**M. MIHOUBI.**- J'ajoute que notre maison de santé est pluridisciplinaire. Ça veut dire que nous n'avons pas que des médecins. Nous avons des kinésithérapeutes, des infirmières ou infirmiers, et nous avons, selon les dires, un podologue. Ce n'est pas seulement une maison de santé, mais un groupement de plusieurs soignants qui sont avancés pour ouvrir quelque chose. A minima, selon la convention qui doit être signée, ou qui est en cours de signature car nous avons énormément d'attente à ce niveau-là, il devrait y avoir trois médecins, trois ou cinq infirmiers, un kinésithérapeute, un podologue, et surtout des aides-soignantes à domicile. Est-ce cela ?

**M. GILET.**- Exactement.

**M. le Maire.**- Monsieur GUERET ?

**M. GUERET.**- Oui, d'ailleurs on soutient le fait que ce soit complémentaire. Je regardais sur internet qu'il y aura bien évidemment un cabinet d'infirmiers et des cabinets d'assistants médicaux.

Pour autant, êtes-vous au courant si on a déjà signé des accords avec des médecins, pour les faire venir le plus rapidement possible sur le territoire d'AMBILLY ?

**M. MIHOUBI.**- Je ne comprends pas la question. Si on a fait signer des médecins ?

**M. GILET.**- Vous parlez dans le cadre de la maison de santé ou du centre de santé ?

**M. GUERET.**- Dans les deux.

**M. GILET.**- Dans un cas, c'est une dynamique naturelle au sein de ce groupement de santé. Ce n'est pas nous qui allons les chercher. C'est l'attractivité de la dynamique du projet de santé qui motive un groupe de praticiens qui discutent depuis déjà un certain nombre d'années, ayant des connaissances de personnes qui faisaient avant des remplacements et qui auraient envie de s'installer dans des conditions qui vont être favorables.

À côté de ça, sur la dynamique du centre de santé qui sera basé à AMBILLY, la commune n'a rien à voir avec cette structure. C'est entièrement privé. C'est une mutuelle qui la porte.

Tout ce qu'ANNEMASSE Agglo met à disposition, ce sont les locaux, sous conditions d'un loyer, comme on le ferait à la ZAC ÉTOILE pour une boulangerie et une moyenne surface.

Nous avons proposé à une structure qui a l'habitude de construire des centres de santé de prendre en charge cette dynamique. Sachant qu'ils se couvrent pas mal, puisqu'ANNEMASSE Agglo a prévu d'avoir un déficit important dans ce genre de structure, étant donné que les praticiens travaillent à 35 heures par semaine, plus les urgences, plus les samedis, pour des salaires de praticiens. Ce ne sont pas les seules consultations qui permettent de travailler 35 heures par semaine et d'avoir un salaire de médecin libéral qui en fait 70.

**M. le Maire.** - Monsieur GUERET, je vous redonne la parole après, mais le nombre de personnes est limité. Madame BAUER.

**Mme BAUER.**- Bonsoir à toutes et à tous. Je voulais juste ajouter qu'autour de cette unité pluridisciplinaire qui va être installée à la ZAC ÉTOILE on parle aussi de 3 000 personnes qui vont habiter là. Il n'y a pas tellement de surprise là-dessus.

**M. MIHOUBI.**- La maison de santé pluridisciplinaire n'est pas dans la ZAC. C'est le centre de santé.

**Mme BAUER.**- On joue un peu sur...

**M. MIHOUBI.**- Non, on ne joue pas sur les mots. C'est très important de l'expliquer ainsi.

**Mme BAUER.**- On parle néanmoins de 3 000 personnes. Ce n'est pas non plus délirant. Il faut au moins avoir que ces personnes soient là. Et visiblement ce n'est pas vous qui êtes en charge de cela, comme vous le répétez, ce n'est pas vous qui embauchez ces gens-là. Vous mettez uniquement à disposition l'endroit où ils vont exercer.

Je suis plus intéressée de savoir ce qui va se passer sur le local que la mairie a acquis, et que va-t-il se passer pour les habitants d'AMBILLY qui ne seront pas dans la ZAC ÉTOILE, mais autour. Vous semblez dire que je ne comprends pas la chose ?

**M. GILET.**- Je vais répéter.

**M. le Maire.** - Vous avez posé votre question, M. GILET y répondra.

Je rappelle, s'il le fallait, qu'on est au-delà de l'APCP dans le débat. Je veux bien qu'on introduise des débats au fur et à mesure sur les différents sujets, et je sais qu'à l'approche des élections les différents groupes, que ce soit la majorité ou l'opposition, défendent des positions différentes et essaient de mettre en avant certaines de leurs positions et de mieux comprendre. Pour le coup je ne parlais pas de vous, Madame BAUER, mais de M. GUERET. Je ne suis pas sûr que vous soyez en tête de liste, c'est pour ça.

Ce qui est sûr c'est qu'il faut qu'on essaye de rester concentré sur les objets pour lesquels nous votons.

C'est pourquoi je me permettrai peut-être de clore le débat après Mme EYINGA. Monsieur GUERET, je vous laisserai une dernière prise de parole courte, s'il était possible de le faire, et M. GILET conclura sur cette question avant de passer au vote.

**Mme EYINGA.** - Bonsoir. Je voulais juste répondre à Mme BAUER. Je pense que vous avez très bien compris de quoi il s'agit. Je vais faire court. Comme il l'a dit, de ce que j'ai compris ce sera une maison pluridisciplinaire. Mais il va falloir pour les soignants, les personnes qui utiliseront ces locaux, qu'il y ait une attraction tout autour. Ce n'est pas la mairie qui ira chercher ces personnes.

Je prends un exemple. Si je connais trois kinésithérapeutes et un podologue, je vais aller vers eux et leur demander : « Trouvez-vous que c'est une bonne idée qu'on s'installe là ? ». Et au fur et à mesure que les gens vont s'installer, d'autres arriveront. C'est-à-dire que des infirmières vont s'installer, et le bouche-à-oreille s'activera.

On ne peut pas aller chercher les gens comme ça. Il est vrai que toutes les personnes vont s'installer à AMBILLY dans un futur proche, mais on ne peut pas les trouver comme ça. Si un médecin décide de s'installer là, comme c'est un réseau c'est lui qui peut dire à un autre médecin, par exemple : « Je trouve que le coin est super bien. ». Il vantera le projet, et au fur et à mesure les gens s'installeront. De ce que j'ai compris, c'est une maison pluridisciplinaire.

Vous avez très bien compris le projet, mais il faudra que les personnes s'intéressent et veuillent venir. Je pense que dès que les premières personnes arriveront il y aura cette attraction, comme il le disait tout à l'heure. Je pense que ça ira vite dès qu'il y aura quelqu'un, le bouche-à-oreille fonctionnera.

**M. GUERET.** - Je pense que globalement nous avons tous bien compris les projets qu'il y aura, que ce soit à la ZAC ÉTOILE ou au centre d'AMBILLY.

Je vais faire la question encore plus simple. Sait-on si, demain, il y aura des médecins à AMBILLY ? Des venues sont-elles déjà signées ?

C'est tout ce que je veux savoir. Vous êtes en train de me dire qu'il y en a peut-être, que oui ça prend du temps. Moi je veux juste savoir ça.

**M. MIHOUBI.** - Je vais vous couper le micro et nous passerons au vote après.

**M. GUERET.** - Outre l'aspect purement politique de cette question...

**M. MIHOUBI.** - Nous avons une convention.

**M. GUERET.** - ...à ce jour en tout cas je ne suis pas dans une optique électorale. Vous l'êtes, Monsieur MATHELIER, depuis 2024.

**M. le Maire.** - Depuis 2008.

**M. GUERET.** - Nous, nous faisons de la politique au niveau communal. Nous voulons simplement améliorer le quotidien des Ambilliens, sans nous mettre dans des ambitions politiques comme vous le faites depuis 2024.

**Mme EYINGA.** - Monsieur GUERET, ce n'est pas la mairie qui recrute un médecin.

**M. GUERET.** - Encore une fois, nous avons tous bien compris.

**Mme EYINGA.** - Vous ne pouvez donc pas avoir la réponse tout de suite.

**M. GUERET.** - La mairie est-elle capable de nous dire aujourd'hui, par les voies de l'ARS, par la voie des différents acteurs de la santé, si nous savons s'il y a des médecins...

**Mme EYINGA.** - Non, vous ne pouvez pas savoir. Je vais parler à titre personnel. Excusez-moi de parler de l'Afrique, mais j'ai déjà approché le maire. Ce que vous voulez savoir là, c'est la façon dont on recrute les médecins en Afrique. Mais ici ça ne se passe pas ainsi.

Chez nous on va vers un médecin, on lui propose de venir dans une commune, on lui vend la commune, on le loge, et on discute de son salaire. C'est ainsi que cela se passe. C'est la réponse que tu veux, mais tu ne peux pas l'avoir car cela ne se passe pas ainsi ici.

**M. GUERET.** - Non, la question n'est pas là. La question n'est pas dans le processus de regroupement. Vous avez compris, j'espère.

**M. le Maire.** - Monsieur GUERET, je pense que nous avons compris. La seule chose que vous voulez savoir, nous ne pouvons pas y répondre car il n'est pas possible de le faire. Ce qui sera dit après, ce qui sera fait, c'est que la commune n'a pas avancé, que le maire promet, etc. J'ai bien compris où vous voulez en venir et le stratagème.

Ce qui est sûr c'est que nous travaillons depuis des années sur cette maison de santé. Je laisserai la parole à M. GILET pour redonner les contours de cette question, et l'état du travail actuel. Mais ce n'est pas en claquant des doigts.

Je rappelle aussi, s'il fallait l'entendre, que la santé n'est pas une compétence communale à la base. On nous met une responsabilité sur le dos qui va bien au-delà de ce qui devrait être le cas aussi.

Quant à votre remarque sur le fait que je fais de la politique depuis 2024 pour autre chose, Monsieur GUERET, cela fait depuis 2008 que je suis maire et que je fais de la politique tous les jours pour le bien des Ambilliens. Je pense que l'on ne peut pas dire autrement que cela. Cela étant, vous avez votre prise de parole. Pendant six mois ce sera ainsi. Ne vous inquiétez pas, il y aura des temps dédiés.

Je laisse la parole pour conclure à M. Laurent GILET, et peut-être à Stefania qui suit aussi le dossier, cela permettra de donner un dernier éclairage s'il en fallait un.

**Mme CASTO.** - Bonsoir à tous. J'ai pu parler avec l'un des médecins et un kinésithérapeute qui ont fait une réunion avec nous. Ils nous ont bien précisé qu'ils avaient leur propre patientèle qu'ils ramèneraient à la maison de santé, et qu'ils n'allaient pas pouvoir prendre de nouveaux patients.

En revanche, la mairie et cette maison de santé permettront à de nouveaux médecins qui n'ont pas de patientèle de s'installer avec les médecins qui en ont déjà une. Le fait d'avoir des patients et une maison de santé clé en main, ça donne envie aux médecins et aux praticiens de venir. C'est le but de ce projet.

Pour l'instant nous n'avons pas de réponse. En tout cas nous n'aurons pas de médecins qui auront de la place pour les Ambilliens au moment de l'emménagement, mais nous espérons que cela viendra assez vite.

**M. GUERET.** - Merci.

**M. le Maire.** - Monsieur GILET pour la conclusion, et nous passerons au vote.

**M. GILET.** - Avec la maison de santé nous construisons un écrin pour donner envie à des gens de rejoindre une équipe qui existe déjà, qui travaille sur le territoire et qui a sa patientèle. Nous voulons donner envie à des professionnels de rejoindre cette équipe, et d'arriver sur le territoire.

Dans les plans qui sont en train d'être finalisés, puisque là nous sommes quasiment en train de choisir la couleur de la porte, il y a des cabinets, des bureaux, qui sont contigus pour que les trois médecins qui auraient envie de s'installer puissent accueillir facilement des internes. Et si la dynamique est bonne, si le contexte est bon, un interne qui est dans le bureau et en fin d'études, dans un an ou deux, lorsqu'il aura terminé son internat, pourra rester. Au lieu de partir ailleurs pour voir si l'herbe est plus verte, il restera ici dans une équipe qui lui plaît.

D'ici un an et demi ou deux, quand la maison de santé sera ouverte, avec cette équipe et sa patientèle, nous espérons le plus rapidement possible, et le dimensionnement des locaux le permet, accueillir deux ou trois médecins supplémentaires, peut-être d'autres professionnels. On ne sait pas trop.

Idem, au niveau des kinésithérapeutes il y aura de la place, puisqu'il y aura un grand gymnase dans lequel des kinésithérapeutes qui travailleront en extérieur feront des visites.

Puisque justement, le projet de santé de ce groupe de praticiens c'est tout de même le maintien à domicile. On avait bien expliqué tout ça. Tous ces praticiens veulent que les gens restent le plus longtemps possible chez eux. Ça tombe bien puisqu'on aimerait aussi travailler là-dessus, avec le portages des repas, etc.

Je vais m'arrêter là, mais j'espère que vous comprenez.

Et avec les 3 000 nouveaux habitants de la ZAC on peut même espérer qu'un médecin débarque et se dise : « cet appartement me plaît bien, je vais mettre ma plaque en bas ». Et ainsi on va se retrouver avec des médecins privés qui vont s'installer comme on peut s'installer dans n'importe quelle rue d'AMBILLY ou d'ANNEMASSE.

Il y aura donc ce centre de santé, cette maison de santé, et pourquoi pas d'autres.

(Il est procédé au vote à main levée.)

**La délibération n°077-2025 est adoptée à l'unanimité.**

## URBANISME

### **N°078-2025 : Autorisation de dépôt et décision pour le permis de construire du projet d'aménagement d'un local en Maison de Santé Pluriprofessionnelle**

*(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération et annexe en pièces jointes)*

**M. le Maire.**- Monsieur SICLET, j'annonce juste avant le vote de cette délibération que j'ai fait un arrêté de dépôt. Je ne voterai pas, je ne prendrai pas part aux débats sur cette autorisation de dépôt et décision pour le permis de construire sur l'aménagement de la maison de santé.

**M. SICLET.**- Bonsoir à tous. Je vais devoir remettre une pièce sur le sujet de la maison de santé, mais je vais essayer de faire assez court. On ne va pas rouvrir les débats.

Il s'agit d'une autorisation de dépôt et décision de permis de construire pour le projet d'aménagement de la maison de santé dont on parlait dans la précédente délibération.

Le maire a autorisation de déposer des demandes d'autorisation d'urbanisme jusqu'à un montant d'un million d'euros hors taxe. En l'espèce, nous dépassons ce montant. Il faut donc déposer une délibération, afin d'autoriser un élu. Pour le coup ce sera M. MIHOUBI et non M. MATHELIER, comme il l'a exposé, pour qu'il puisse déposer une demande de permis de construire, et ensuite délivrer ledit permis de construire.

*(M. SICLET donne lecture du projet de délibération.)*

**M. SICLET.** - Y a-t-il des questions ou remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

### La délibération n°078-2025 est adoptée à l'unanimité.

### **N°079-2025 : Autorisation de dépôt et décision pour le permis de construire du projet de rénovation thermique et fonctionnelle de la cuisine et du réfectoire du Groupe Scolaire de la Paix**

*(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération et annexe en pièces jointes)*

**M. SICLET.**- Dans le même cadre, on dépasse le budget d'un million d'euros. Il faut délibérer sur une demande de dépôt de permis de construire pour la cuisine et le réfectoire du Groupe Scolaire de la Paix.

*(M. SICLET donne lecture du projet de délibération.)*

**M. SICLET.**- Y a-t-il des questions ou remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

### La délibération n°079-2025 est adoptée à l'unanimité.

**N°080-2025 : Changement de thématique de portage sur un bien porté par l'EPF74 –  
Maison CARRÉE, 50 rue RAVIER**

(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

**M. SICLET.** - La maison CARRÉE, au 50 rue RAVIER, est actuellement propriété de la commune. Elle a été acquise via un portage auprès de l'EPF74. À l'époque, le portage avait été fait sur la thématique « logements sociaux », tandis que maintenant nous nous orientons vers une vente auprès du promoteur ICADE. Nous allons en reparler dans la prochaine délibération.

Cette fois on n'est pas sur une thématique « logements sociaux », mais sur une thématique « équipement public » puisqu'il s'agit d'une résidence seniors. Ce changement de thématique induit un changement de taux sur le portage qui a été fait avec l'EPF74. Il faut donc revoir *a posteriori* les termes du portage, afin de corriger la thématique du portage et revoir le taux. Une petite correction financière est donc à apporter auprès de l'EPF74.

(M. SICLET donne lecture du projet de délibération.)

**M. SICLET.** - Je précise que dans la prochaine délibération cette somme de 13 868,65 € sera prise en charge par le promoteur qui va acheter le bien.

Y a-t-il des questions ou remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

**La délibération n°080-2025 est adoptée à l'unanimité.**

**N°081-2025 : Vente par la commune d'AMBILLY d'un bien au 50 rue RAVIER, parcelles cadastrées sections AC n° 112 et AC n° 173 à la société ICADE PROMOTION**

(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

**M. SICLET.** - On a déjà délibéré là-dessus. Mais le fait de devoir revoir les termes du portage avec l'EPF74 nous oblige à redélibérer sur la vente de la maison CARRÉE auprès d'ICADE PROMOTION.

Nous avions déjà parlé du projet, il s'agit de la transformation de ce bâtiment en 28 logements seniors et 6 logements BRS, un bâtiment en rez-de-chaussée plus trois étages, une surface de plancher d'environ 2 060 m<sup>2</sup>. Le prestataire de la résidence seniors proposé sera la société MAISON BLANDINE.

(M. SICLET donne lecture du projet de délibération.)

**M. SICLET.** - On dit que cette délibération annule et remplace la délibération 028-2025 du 13 mars 2025.

Y a-t-il des questions ou remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

**La délibération n°081-2025 est adoptée à l'unanimité.**

**N°082-2025 : Fin de la mission de portage de l'EPF74 et rachat du bien au 48 rue de GENEVE – Lots 14 et 3**

(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

**M. SICLET.**- Nous sommes revenus sur la rue de GENEVE, où nous sommes en train de planifier la démolition du bâtiment au 48 rue de GENEVE, dont certains lots sont encore propriété de l'EPF74 à ce jour. Nous devons donc acquérir ces lots afin d'obtenir la pleine propriété du 48 rue de GENEVE, avant de procéder à sa démolition.

Nous avons une fin de portage à réaliser sur les lots 14 et 3.

(M. SICLET donne lecture du projet de délibération.)

**M. SICLET.**- Y a-t-il des questions ou remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

**La délibération n°082-2025 est adoptée à l'unanimité.**

**N°083-2025 : Fin de la mission de portage de l'EPF74 et rachat du bien au 48 rue de GENEVE – Lots 12 et 6**

(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – projet de délibération et annexe en pièces jointes)

**M. SICLET.**- C'est pareil pour les lots 12 et 6 du 48 rue de GENEVE. Nous devons procéder à la fin d'un autre portage.

(M. SICLET donne lecture du projet de délibération.)

**M. SICLET.**- Y a-t-il des questions ou remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

**La délibération n°083-2025 est adoptée à l'unanimité.**

**M. SICLET.** - Je vous remercie. Bonne soirée.

**M. le Maire.**- C'est un parcours sans faute. À ce rythme-là, tu pourrais devenir maire et tout faire passer à l'unanimité, c'est fantastique ! Très bien, merci de ces votes. Nous allons procéder à la dernière délibération. Je laisse la parole à M. GILET.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**N°084-2025 : Accord sur le projet de périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) portant sur les 12 communes d'ANNEMASSE Agglo**

*(Présentation du projet de délibération par M. GILET – projet de délibération et annexe en pièces jointes)*

**M. GILET.** - Vous avez tous lu le petit document, sur lequel nous sommes amenés à délibérer. Il comporte que 80 pages, il est assez simple, il parle que de belles choses. En réalité c'est un nouvel outil qui est souhaité par les élus au sein du territoire, pour pouvoir mettre en place une protection plus efficace des espaces naturels.

Ce projet s'appelle le « périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains », dont le sigle est le « PAEN ». Je pense que vous aurez tous compris que le vrai sigle aurait été beaucoup plus compliqué. Il a été simplifié en « PAEN ».

C'est un outil qui est rattaché à la compétence du SCOT. Et comme vous le savez, depuis quelques mois le SCOT est porté par le Pôle métropolitain. C'est pour cela que ce document est proposé par le Pôle métropolitain, mais il a bien sûr été réalisé grâce à la participation des douze communes qui chaque fois ont regardé leur territoire, ont fait des propositions, et tout cela s'est compilé au sein de ce projet.

Ce document est apparu comme un outil pertinent pour le territoire frontalier. Il repose d'une part sur un périmètre de protection à durée indéterminée (cette notion d'« indéterminée » est importante) et d'autre part sur un plan d'actions opérationnelles pour mettre en œuvre la protection et la valorisation des espaces ruraux et périurbains.

*(M. GILET donne lecture du projet de délibération.)*

**M. GILET.** - Dans les PLU, dans les SCOT, il existe de nombreux documents. Celui-là est un document de plus, diront certains. Il est censé être plus global.

Je reviens sur une chose importante. Des zones sont déterminées, et ces zones sont censées être gravées dans le marbre. Ce n'est pas comme certains documents qui peuvent être amenés à être révisés, avec l'espoir un jour de peut-être avoir un terrain transformé en terrain constructible. Là, une fois que c'est « orienté » zone naturelle ou agricole, cela ne pourra plus bouger.

*(M. GILET poursuit la lecture du projet de délibération.)*

**M. GILET.** - Une chose est importante, c'est que ce document repose sur des actions qui sont censées être engagées par les douze communes d'ANNEMASSE Agglo, sur les 4 709 hectares au total. Sept grands enjeux se déclineront en 19 actions.

*(M. GILET poursuit la lecture du projet de délibération.)*

**M. GILET.** - Autant dire que c'est le document miracle, jusqu'à ce qu'on arrive à le contourner, comme tous les documents. Chaque fois on essaie d'en rajouter une couche pour avoir tout de même une vision la plus durable possible.

*(M. GILET poursuit la lecture du projet de délibération.)*

**M. GILET.** - Éventuellement, si vous avez des questions bien techniques, je me ferai une joie de passer le relais à ma collègue, Charlotte, qui ne participera pas au vote – je crois –, mais elle peut se permettre de donner des précisions.

**Mme LE GOUIC.** - Merci Laurent, pour la patate chaude. Bonjour à toutes et à tous. En effet, je ne participerai pas au vote puisque, vous avez compris, c'est mon service qui est chargé de l'organisation de cette procédure, et qui est également chargé de l'enquête publique.

J'apporte simplement deux ou trois précisions. Laurent le disait, c'est un document qui a été initié par ANNEMASSE Agglo. Il a bénéficié aussi d'une concertation large avec les agriculteurs et les élus des communes concernées.

L'intérêt principal du PAEN est qu'il sanctifie, qu'il préserve véritablement très fortement des terres à vocation agricole et/ou naturelle. Et dans un contexte comme celui de l'Agglo où la pression foncière est extrêmement forte, cela permet de garantir que l'on conserve malgré tout des terres à vocation agricole.

Pour sortir d'un PAEN c'est possible, mais il faut une décision en Conseil des ministres. Autant vous dire que cela n'arrive pas tous les quatre matins.

Je vous précise aussi que la procédure a été initiée sous la responsabilité d'ANNEMASSE Agglo. Le Code de l'urbanisme précisant que la procédure doit être portée soit par le Conseil départemental, soit par la structure porteuse du SCOT, et le Conseil départemental ayant décliné, c'est le Pôle métropolitain, au titre de sa compétence SCOT, qui se retrouve à suivre la procédure – comme le disait Laurent – depuis fin juin, début juillet.

Je vous informe également – si vous avez d'autres questions, je pourrai y répondre – qu'une enquête publique va suivre. Toutes les communes de l'Agglo sont invitées à délibérer pour acter leur accord au projet, et notamment aux parcelles classées dans le PAEN. Une enquête publique suivra du 29 septembre au 29 octobre.

Les dossiers, qui font plus de 80 pages, sont dans mon bureau.

Des permanences sont également prévues dans plusieurs communes de l'Agglo, au siège du Pôle métropolitain, et au siège d'ANNEMASSE Agglo également.

Cela appelle-t-il des questions, avant de passer au vote auquel je ne participerai pas ?

**Mme BAUER.-** J'aimerais simplement que vous puissiez me citer les terres agricoles restantes et les milieux naturels restants à AMBILLY, s'il vous plaît.

**Mme LE GOUIC.-** Je n'ai pas le dossier en tête, surtout que ce n'est pas moi qui suis le dossier à la mairie.

**M. GILET.-** C'est très simple. Quand on parle de « milieux naturels », ce sont par exemple les bords du Foron, et cela s'arrête là.

Le discours que j'ai est lié au projet. Nous, nous avons travaillé sur des zones. J'ai participé à ces réunions avec les services. Nous avions une carte d'AMBILLY et on disait : « ici on aimerait que ce soit en espace naturel », et on ne s'est pas du tout posé la question pour les espaces agricoles, nous sommes bien d'accord.

Dans les territoires où il y en a, l'idée est que dans 50 ou 100 ans il y en aura encore. À AMBILLY, ça a été aussi un choix. La proximité d'AMBILLY avec le tramway, les territoires agricoles n'avaient pas forcément vocation à durer très longtemps, puisque sauf erreur de ma part cette zone était vouée à l'urbanisme depuis que la gare a été créée. C'étaient des terrains agricoles en attente d'urbanisme. Là ils ont été urbanisés, et on se retrouve avec une ville proche d'une gare, avec un tramway.

En revanche, dans mon discours de la présentation de ce plan, à l'échelle du SCOT et d'ANNEMASSE Agglo, on pense plutôt aux terres agricoles qui sont à LUCINGES,

à JUVIGNY, qui ont une faible population, moins de transports en commun, moins de services, mais qui ont des forêts et des terres agricoles.

**Mme GANTIN.-** Bonsoir à toutes et à tous. J'aurais seulement deux questions.

Je ne comprends pas pourquoi dans les projets d'AMBILLY Est ou Ouest – je ne sais jamais où me situer –, c'est de l'autre côté des voies du tramway, on avait prévu un petit parc avec un chemin remontant, etc., cette zone n'est pas intégrée ? Pourquoi les jardins communaux d'AMBILLY ne sont pas intégrés non plus ?

**M. le Maire.-** Ce sont des espaces naturels, ils sont classés par le PLU.

**Mme GANTIN.-** Oui, mais ne pourrait-on pas essayer justement de figer cela dans le temps ?

**M. le Maire.-** L'espace naturel ne peut pas muter dans le temps. Les espaces naturels, c'est quasiment impossible de les faire muter. Quand nous avions fait la révision du PLU en 2014, il faut rappeler – et j'aimerais bien que ce soit marqué en gras – que le parc d'AMBILLY était...

Ne souriez pas ! Je vois bien votre manège.

Cela a été marqué en 2014, oui, c'est bon. Cela a été marqué en 2014 que c'était un espace constructible. Le parc était un espace constructible. Nous l'avons fait noter en espace naturel, ainsi que l'espace qui est ici. C'est-à-dire qu'aujourd'hui ils sont globalement sacré. On ne fait pas muter un espace naturel comme cela. C'est clair. C'est le PLU qui règle cela.

Aujourd'hui aucune construction n'est possible sur ces espaces, et il serait impossible de faire muter dans une révision du PLU un espace naturel. C'est possible pour d'autres espaces de passer de constructible à plus grand, pour la construction ou ce de chose, mais pas pour les espaces naturels qui sont largement protégés aujourd'hui.

**Mme GANTIN.-** Au niveau des jardins communaux, justement ?

**M. le Maire.-** Le jardin communal c'est aussi un espace naturel, si je me rappelle bien.

**Mme GANTIN.-** Ce point est un peu ambigu.

**M. le Maire.-** Non, c'est un espace naturel, donc ça ne bouge pas.

**M. GILET.-** (*Hors micro*)

**M. le Maire.-** Laurent, tu es hors micro. Je te redonnerai la parole à la fin. Charlotte ?

**Mme LE GOUIC. -** Nous parlons ici de différentes choses.

Il y a les espaces naturels et les espaces à vocation agricole, qui sont justement préservés, sanctifiés, pour garantir leur vocation agricole. C'est une des problématiques que rencontre l'Agglo de façon générale. Un certain nombre d'espaces, qui étaient agricoles, étaient acquis et font l'objet d'une consommation masquée, car ce sont devenus des jardins et des espaces où il n'y a plus de production agricole. Les agriculteurs n'ont donc plus de terres pour exercer leurs activités. C'est le premier point.

Et pour répondre à la question des espaces plutôt à vocation de loisirs, des parcs ou des espaces publics, des espaces à vocation récréative, ce sont des destinations qui sont prévues dans les PLU et qui prévoient un certain nombre de caractéristiques à ces espaces. Cependant, ces espaces n'ont pas de vocation naturelle. C'est naturel pour des humains mais un parc n'a rien de naturel. Et ça reste des espaces qui n'ont pas non plus de vocation agricole. Ce sont donc des espaces qui sont réglés par d'autres dispositions, notamment du Code de l'Urbanisme qui se traduisent dans les PLU. Mais on n'est pas du tout sur le même type d'espaces.

La réflexion sur le PAEN est vraiment de dire qu'on a besoin de conserver un caractère naturel à un certain nombre d'espaces. Les rives du Foron en font partie, bien que cela se discute car ce n'est pas si naturel que ça, je suis d'accord.

Et des espaces à vocation agricole, car l'activité agricole est une activité économique de production agricole. Et pour exercer cette activité on a besoin que ces surfaces ne soient pas menacées par un promoteur privé ou public qui viendrait accaparer des terrains, ou une personne morale, ou individuelle, qui viendrait acheter des champs pour en faire un jardin ou mettre une tente pour faire la fête avec ses amis.

**M. le Maire.-** L'ambiguïté naît autour du mot « naturel ». Là nous parlons des espaces agricoles et des espaces naturels, notamment les zones naturelles sensibles ou ce genre de choses, qui sont de vrais espaces naturels.

Et le classement au PLU c'est un classement qui est communal, qui est considéré comme zone naturelle à ce moment-là. Et il est vrai qu'une zone naturelle, pour la faire muter, c'est compliqué. De toute façon cela ne se ferait pas sans l'accord de la Direction régionale de l'Aménagement et de l'Environnement.

C'est un acte fort qui avait été fait en 2014, puisque ces zones n'étaient pas classées au plan d'occupation des sols, qui était en vigueur à l'époque. Globalement, personne n'aurait construit sur ces espaces parce qu'il y avait une tradition liée au leg, avec la baraudé\*, etc., mais officiellement un promoteur aurait pu poser un permis de construire. Et cela aurait pu être difficile En tout cas il y aurait eu une querelle là-dessus. Cela n'a jamais été le cas, mais ça a pu l'être sur d'autres secteurs que l'on a sacrifiés. Donc soyons tout à fait honnêtes avec cela.

Je pense que l'ambiguïté naît du mot « naturel » lui-même, qui n'est pas au même niveau. Comme le disait Charlotte, le parc d'AMBILLY est naturel, certes, mais il a largement été aménagé par l'être humain.

Les bords du Foron ont été renaturés, mais « renaturés » signifie que la main de l'homme a refait ce qu'elle avait défaits autrefois. Cela n'a rien à voir avec les zones naturelles sensibles, qui elles normalement sont des zones naturelles qui... je ne dis pas qu'elles sont totalement vierges, mais qui ont un autre impact. C'est pourquoi AMBILLY est finalement peu touchée.

Quant aux terres agricoles, elles ont disparu depuis un moment. Il n'y a plus d'exploitations depuis très longtemps à AMBILLY, puisque la majorité des exploitations qui restaient, et encore elles étaient faibles, c'était sur les Communaux d'AMBILLY qui étaient des terres agricoles qui ont été déclassées par le canton. On n'avait pas d'intérêt là-dessus. Mais pendant très longtemps on a reçu, je ne sais plus la date exacte, mais dans les années 2010 on recevait des loyers agricoles d'Ambilliens. Ce n'était d'ailleurs même plus des Ambilliens d'ailleurs, qui exploitaient les Communaux d'AMBILLY. On a reçu encore quelques loyers

agricoles. Et ce sont des terres qui n'appartiennent pas, au-delà du caractère privé et de l'appartenance à la commune, au périmètre de la commune en tant qu'entité juridique.

Il n'y a plus d'espaces agricoles depuis longtemps. Et on entend par « espaces agricoles » les espaces agricoles qui seraient exploités.

**Mme GANTIN.-** Merci pour ces précisions.

**M. le Maire.-** J'ai cru comprendre que l'ambiguïté venait du mot « naturel ». Laurent, je te laisse procéder au vote.

**M. GILET.-** Merci pour ce débat.

(Il est procédé au vote à main levée.)

**La délibération n°084-2025 est adoptée à l'unanimité – 1 NPPV (Mme LE GOUIC).**

#### **4. Questions diverses**

Mail de monsieur FERAUD du 25 septembre dernier dans lequel plusieurs questions ont été posées

##### **Question 1 – Décision 2025/42 :**

**Q :** « Je constate que la « Décision n° 2025-042 — Mandatement du cabinet d'avocats EX NIHILO » n'est pas publiée sur le site internet de la commune. Je vous remercie de bien vouloir me la transmettre »

**R :** Nous faisons suite à votre demande concernant la non-publication de la décision 2025/42 : mandatement du cabinet d'avocats EX NIHILO.

Conformément à l'article L2131-1, alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision n'a pas fait l'objet d'une publication :

« Le Maire peut, sous sa responsabilité, certifier le caractère exécutoire d'un acte – Les actes réglementaires et les décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel font l'objet d'une publication sous forme électronique, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État, de nature à garantir leur authenticité et à assurer leur mise à disposition du public de manière permanente et gratuite »

En l'occurrence, cette décision revêt bien un caractère individuel, puisqu'elle concerne la protection fonctionnelle d'un agent dans le cadre de ses missions.

##### **Question 2 – Délégations et ventes immobilières communales :**

**Q :** « J'admetts que cette question vous a été posé directement pendant la séance.

Dans votre décision **2025/40**, vous renvoyez à... **une délibération de 2018**. Pourtant, les **délégations** d'une précédente mandature **cessent avec elle** et doivent être à nouveau accordées par le conseil, **pour la durée du mandat et dans les limites strictes** de l'article L.2122-22 du CGCT. Ce n'est pas une opinion : c'est la règle. La Préfecture appréciera qu'on évite désormais de **recycler des délégations d'une autre époque**.

Sur le fond, la **compétence de principe** en matière **d'opérations immobilières** (acquisitions, aliénations) appartient au **conseil municipal (L.2241-1)**. Le maire ne peut signer un acte de cession **que s'il est expressément et précisément habilité** par une délégation **limitative** (objet, conditions, seuils). À défaut, tout acte notarié serait **entaché d'incompétence** de son signataire, avec les suites qui s'ensuivent.

Sauf à m'apporter la démonstration contraire, la délibération **013-2024** de délégations (**L.2122-22**) **ne couvre pas** l'aliénation de **terrains communaux de plusieurs millions d'euros**. Je vous invite donc à m'indiquer **l'alinéa précis** qui, selon vous, l'autoriserait. La pratique d'Ambilly confirme d'ailleurs ce cadre : la **cession à la Foncière 74 (38, rue Aristide-Briand)** a fait l'objet d'une **délibération spécifique** du conseil (**n°007-2024**). Quand on veut, on sait faire.

### **Conséquences**

En l'absence de **réponse circonstanciée** et de **régularisation** rapide, je me réserve tout moyen utile pour empêcher une vente illégale : **exception d'illégalité** à l'appui d'un recours contre les actes de vente (notamment en rapport **BATIMA SA**), **référé-suspension etc..** »

**R :** Veuillez trouver en pièces-jointes la délibération du 28 septembre 2023 accompagnée du procès-verbal y afférent

### **PV et conflits d'intérêts – Conseil municipal du 18 septembre 2025**

**R :** Selon votre demande, les questions seront annexées au procès-verbal du Conseil municipal du 18 septembre 2025.

**M. le Maire.-** La séance du Conseil est ainsi terminée. Je lève la séance.

(*La séance est levée à 20 heures 55.*)

Fait à Ambilly, le 2 octobre 2025

Abdelkrim MIHOUBI

Secrétaire de séance,  
Conseiller municipal



Guillaume MATHELIER

Maire



